

REGISTRE NATIONAL

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DU COMITE SECTORIEL DU REGISTRE NATIONAL

Objet de la demande

La demande d'autorisation concerne¹

- Utilisation du numéro d'identification du Registre national
- Accès ou communication de données du Registre national
- Accès ou communication de données du Registre d'attente
- Accès ou communication de données du Registre des cartes d'identité

Organisme demandeur

Nom	
Statut juridique ²	
Adresse	
Téléphone / fax / email	
Personne de contact en charge du dossier (nom, prénom, fonction, tél., fax, email)	

¹ Merci de cocher la ou les cases appropriées

² Base légale mentionnant le statut juridique ou extrait du moniteur belge

Référence aux autorisations éventuelles existantes d'accès au Registre national et/ou d'utilisation du numéro d'identification du RN dont bénéficie déjà le demandeur³

Recevabilité⁴

A compléter en cas de sous-traitance

Nom du sous-traitant			
Adresse du sous-traitant			
Durée de la sous-traitance			
Travaille sous la responsabilité et le contrôle du demandeur	oui	<input type="checkbox"/>	
	non	<input type="checkbox"/>	
Preuve de l'engagement du sous-traitant	jointe	<input type="checkbox"/>	
	non jointe	<input type="checkbox"/>	

³ Mentionnez les références de la disposition légale (loi ou arrêté royal d'autorisation) ou de la délibération du Comité sectoriel du Registre national.

⁴ Démontrez et motivez (base légale éventuelle à l'appui) que vous rentrez dans une des catégories visées à l'article 5 de la Loi du 8/08/1983 organisant un Registre national des personnes physiques (LRN).

Finalité(s) pour la(les)quelle(s) vous envisagez de traiter les données demandées

Description⁵ :

Légitimité⁶ :

⁵ La finalité (raison concrète pour laquelle les données demandées vont être traitées par le demandeur) d'un traitement de données à caractère personnel ne peut pas être confondue avec un objectif général. Elle doit être décrite avec précision, sans quoi le caractère nécessaire et pertinent des données demandées ne peut être apprécié par le Comité sectoriel. En application de l'article 4 de la loi vie privée, la finalité (ou les finalités) pour laquelle (ou lesquelles) tout demandeur souhaite utiliser des données à caractère personnel doit (doivent) être décrite(s) de manière précise et détaillée.

⁶ Précisez en quoi la finalité poursuivie est légitime dans votre chef (article 5 LRN – article 5 LVP) (décrire pour quelle mission de service public les données demandées vous sont nécessaires, mentionner la base légale vous conférant ladite mission de service public ou d'intérêt général, ...)

Description générale du contexte de la demande d'autorisation⁷

⁷ Il convient de décrire dans quelle mesure votre accès aux données demandées (ou votre utilisation du numéro d'identification du Registre national) aura un impact sur votre façon actuelle de réaliser les traitements de données pour la finalité poursuivie. Description de votre méthode actuelle de travail (comment les données sont-elles actuellement obtenues et description de la méthode future de travail envisagée. Par exemple, remplacement d'une collecte directe des données auprès des personnes concernées par une collecte indirecte de données auprès du Registre national, automatisation d'un traitement de données ayant actuellement lieu par voie papier, utilisation du numéro d'identification du Registre national en lieu et place d'autres données, ... S'il n'y a pas de point de comparaison du fait que le traitement envisagé constitue un nouveau traitement à mettre en place (ex., gestion d'un nouveau registre qui vient d'être créé,...), merci de le préciser.

Catégorie de personnes concernées à propos desquelles des données sont demandées :
Enumération des données demandées⁸, de leur durée de conservation sollicitée, justification de leur caractère nécessaire à l'appui:	

Donnée 1 :	Explication du besoin précis pour lequel cette donnée vous est nécessaire ⁹ :	
	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée :	
Donnée 2 :	Explication du besoin précis pour lequel cette donnée vous est nécessaire :	

⁸ A compléter en se référant à l'énumération légale des données reprises dans les textes de loi concernés: article 3 de la LRN – article 2 de l'AR du 1^{er} février 1995 déterminant les informations mentionnées dans le registre d'attente et désignant les autorités habilitées à les y introduire, - article 6bis de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de population déterminant les données contenue dans le registre des cartes d'identité et les autorités habilitées à demander un accès à ce registre (ex : la nationalité art. 3, al. 1^{er}, 4^o de la LRN ; article 6bis, §1^{er}, 1^o de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de population: photo du titulaire de la carte d'identité ; article 2, 1^o AR 1^{er}/02/1995 sur le registre d'attente : date à laquelle la demande d'asile a été introduite et autorité auprès de laquelle la demande a été introduite).

⁹ Il convient d'appuyer votre argumentation à l'aide d'exemples tirés de votre pratique quotidienne.

	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée :	
Donnée 3 :	Explication du besoin précis pour lequel cette donnée vous est nécessaire :	
	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée:	
Donnée 4:	Explication du besoin précis pour lequel cette donnée vous est nécessaire :	
	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée:	
Donnée 5 :	Explication du besoin précis pour lequel cette donnée vous est nécessaire :	
	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée :	
Donnée 6 :	Explication du besoin précis pour lequel cette	

.....	donnée vous est nécessaire :	
	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée :	
Donnée 7:	Explication du besoin précis pour lequel cette donnée vous est nécessaire :	
	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée :	
Donnée 8 :	Explication du besoin précis pour lequel cette donnée vous est nécessaire :	
	Durée de conservation envisagée de la donnée et motivation du caractère nécessaire de cette durée :	

¹⁰
.....

¹⁰ Le cas échéant, dupliquez les cases selon les besoins de votre demande

Historique	
Outre l'accès aux données actuelles, sollicitez-vous un accès aux modifications intervenues sur les données demandées dans le passé?	Oui <input type="checkbox"/> Les données pour lesquelles un historique est demandé sont les suivantes :
	Non <input type="checkbox"/>
Si oui :	
1) quelle période l'historique demandé doit-il couvrir ?	
2) justification (en quoi l'accès à ces informations vous est-il nécessaire pour la réalisation de votre finalité et en quoi la période demandée vous est-elle nécessaire)	

Mutations	
Outre l'accès aux données actuelles, sollicitez-vous la mise en place d'une communication automatisée entre vous et le Registre national en vue de recevoir automatiquement toute modification qui interviendrait sur une donnée demandée?	Oui <input type="checkbox"/> Les données pour lesquelles la réception automatique des mutations est demandée sont les suivantes :
	Non <input type="checkbox"/>
Si oui : justification (en quoi l'accès à ces informations vous est-il nécessaire pour la réalisation de votre finalité?)	

Fréquence à laquelle la communication ou l'accès aux données est demandé		Justification
Unique (une seule fois)	<input type="checkbox"/>	
Périodique (à intervalles réguliers)	<input type="checkbox"/> Périodes de consultation demandée ¹¹ :	
Permanent	<input type="checkbox"/>	

Qualité et fonction des personnes ayant accès aux informations et/ou autorisées à utiliser le numéro d'identification ¹²		
Service(s)		
Fonction		

Utilisation des données		

¹¹ Sur base annuelle, mensuelle, hebdomadaire,

¹² Il est souhaitable que l'accès aux informations et l'utilisation du numéro d'identification ne soient pas accordés aux personnes selon des critères organiques mais selon des critères fonctionnels. Ils doivent donc être réservés aux personnes qui ont besoin de ces informations en raison de l'exercice de leur travail et de la description de leur fonction.

En interne	à quelles fins ?	
Communication à des tiers	oui <input type="checkbox"/>	
	non <input type="checkbox"/>	
Si oui	à qui ?	
	justification	

Durée pour laquelle la présente autorisation est demandée¹³		
<input type="checkbox"/> Déterminée : période demandée :.....	Justification de la durée demandée :	
<input type="checkbox"/> indéterminée		

Ne remplir que si l'utilisation du numéro d'identification du Registre national est aussi demandée :	
Finalité pour laquelle l'usage de ce numéro est sollicité	
Justification	
Durée de conservation du numéro demandée et motivation :	

¹³ Cela correspond à la période pendant laquelle vous souhaitez disposer d'un droit d'accès aux données demandées ou d'un droit d'utilisation du numéro d'identification du Registre national

Utilisation interne et/ou communication à des tiers (si oui, lesquels):	
---	--

Connexions au réseau¹⁴		
Quelles connexions?	Avec qui ?	A-t-il/elle une autorisation ? (référence éventuelle)

¹⁴ Par « connexion réseau », on entend le fait de communiquer à des tiers de manière automatisée des données à caractère personnel par interconnexion de systèmes d'information en utilisant le numéro du Registre national des personnes concernées comme clef primaire.